



**Malgré les promesses du mari absent de « rembourser » la somme à engager pour le guérir.**

Cent mille francs. Voilà la somme qu'Alphonse, forestier, 51 ans, a donnée à son épouse pour la ration mensuelle vendredi dernier, avant de partir en mission pour l'Est. Ce dimanche 21 mai, l'homme, depuis la région du Soleil levant, appelle pour prendre des nouvelles de la maison, sise à « Village », lieudit Carrefour Ari (arrondissement de Douala III).

Il apprend que Junior, son fils de six ans, est malade. Alphonse dit alors à la mère de l'enfant de prendre sur l'argent de ration qu'il a laissé pour le soigner. Cette dernière lui demande plutôt d'envoyer des sous. Alphonse explique qu'il est en brousse, n'a pas d'argent dans son mobile money, mais qu'à la première occasion, il va renvoyer la somme qui aura été ponctionnée sur la ration... Sylviane campe sur sa position.

Le lendemain, l'homme rappelle. Pour apprendre que le cas de son fils a empiré. Il demande à sa femme si elle a fait ce qu'il lui a dit. Sylviane répond par la négative, et rappelle qu'elle lui a demandé de lui envoyer de l'argent... Finalement, ce lundi 22 mai au soir, le forestier a au téléphone sa sœur aînée, qui vit à Nylon (arrondissement de Douala III également). Il la prie d'aller chercher le petit Junior et de le conduire à l'hôpital. Cette dernière s'exécute, mais il est un peu tard pour l'enfant. Selon le témoignage qu'elle en fera plus tard, elle a trouvé le

gamin « tout pâle ». Finalement, Junior est mort. C'était l'unique enfant du couple.

Arrivé à Douala dans la nuit de mardi à mercredi, Alphonse a placé la dépouille de son fils dans une morgue de la place, puis a informé son chef de bloc de la situation. Selon des développements de l'affaire portés à la connaissance de CT hier, Sylviane a une ligne de défense : elle déclare avoir remboursé des dettes avec l'argent reçu de son mari vendredi passé... Aux dernières nouvelles, le concerné demande aux uns et aux autres quelle attitude adopter vis-à-vis de son épouse.

**Cameroon Tribune**

---